

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 8 décembre 2023

OBJET : DELIBERATION N°12 - Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des séjours – Mise à jour de la tarification

M. Ladislas Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
M. Alain Junguené
Mme Sylvie Daniel
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
M. Laurent Portelli
Mme Sophie Bournot
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
M. Jean-Marie Fort
Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier
M. Guy Ferrandez

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Didier David représenté par Mme Nicoletti-Dupuy
M. Alain Brunetti représenté par M. le Maire
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Poulet
Mme Fabienne Bermond représentée par Mme Depagneux-Segaud
Mme Marion Troyat représentée par M. Junguené
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par M. Ferrero
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Genieys

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 006-210601498-20231219-DEL12_REGLSEJOU-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2023

N°12

Rapporteur : Mme NICOLETTI-DUPUY, 1^{ère} Adjointe

Direction : Education jeunesse et vie associative

Objet : Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des séjours – Mise à jour de la tarification

Classification : 7 – Finances – 7.10 Divers

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la santé publique,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté du 1er août 2006 relatif aux séjours spécifiques mentionnés à l'article R.227-1 du Code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 février 2023, portant reprise des compétences petite enfance, enfance, jeunesse, sport, déléguées au syndicat intercommunal du Val de Banquière,

VU l'arrêté n°23.05.22 du 30 mai 2023 en abrogation des arrêtés n°21.11.16 et 22.01.22 instituant la régie de recettes du Guichet famille,

VU les arrêtés n°23.06.01 instituant une régie d'avances du service jeunesse et n°23.06.02 relatif à la nomination du régisseur et du suppléant pour la régie d'avances du service jeunesse de La Trinité,

VU la délibération du Conseil municipal du 27 juin 2023 adoptant le règlement de fonctionnement et de la tarification des séjours,

Considérant le souhait de la commune de développer l'offre de séjour pour les enfants et les jeunes trinitaires,

Considérant que la commune facturera à compter de septembre 2023 les accueils de loisirs avec hébergement,

Considérant qu'il convient de voter les tarifs applicables aux séjours et mini séjours à compter de septembre 2023 joints à la présente délibération,

Considérant que les modalités d'organisation sont détaillées dans le règlement de fonctionnement des séjours joint à la présente délibération,

Considérant qu'il y a lieu de revoir la tarification pour les familles hors commune similaire au tarif plafond des famille Trinitaires hors régime général,

Considérant la création d'une nouvelle offre week-end ski pour les jeunes de 15 à 17ans pour laquelle il y a lieu de définir une tarification.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** le règlement de fonctionnement de l'activité séjours,
- **Approuve** la tarification modifiée pour les activités séjours que la commune va organiser à compter de janvier 2024,
- **Approuve** la tarification proposée pour les activités week-end ski que la commune va organiser à compter de janvier 2024,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches en vue de la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Fabien Bonnafoux,

Secrétaire de séance

Pour expédition conforme

Ladislav Polski,

Maire de La Trinité



Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 4

Abstention : 0